

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

Séance du 26 mai 2026

> Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Bouchra DAHMANI ; Mme Claire CALAND ; M. Gilbert BERNARD
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

> Absents excusés : M. Guillaume GUERIN, Président

> Assistent à la séance

- Région Nouvelle-Aquitaine : Mme Marion CIBER
- Ville de Limoges : Mme Lydie KUHNER
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

DELIBERATION N°2026.25

Co-accueil du spectacle *La Chute des Anges*

Dans la continuité d'un partenariat engagé depuis plusieurs années avec une volonté de décloisonner les esthétiques artistiques et de mixer les publics, le Sirque, Pôle National Cirque à Nexon en Nouvelle-Aquitaine, Le Théâtre de l'Union, Centre Dramatique National du Limousin et l'Opéra de Limoges, Théâtre lyrique d'intérêt national, souhaitent s'associer pour l'accueil du spectacle *La Chute des Anges* qui sera présenté au Grand-Théâtre le 11 et 12 décembre 2026 à Limoges pour 2 représentations.

Ce spectacle mis en scène et chorégraphié par Raphaëlle Boitel, tourne dans le monde entier depuis plus de sept ans. Magnifique composition, tout en jeux d'ombres et de lumières, il érige la beauté en résistance.

Le budget de l'opération, hors mise à disposition du Grand-Théâtre, est estimé à 33 735 HT soit :

- | | |
|-------------------------|------------------|
| - Le Sirque | 15 367,50 € HT ; |
| - Le Théâtre de l'Union | 15 367,50 € HT ; |
| - L'Opéra de Limoges | 3 000 € HT. |

Le Théâtre de l'Union et Le Sirque se partageront les coûts de cession du spectacle, les frais de séjours (hébergement, repas) de la compagnie, les voyages de l'ensemble des équipes artistiques et techniques ainsi que le transport de la production. Ils régleront également les droits d'auteurs à la SACD. L'ensemble de ses coûts est estimé à 30 735 € HT.

De son côté, l'Opéra de Limoges favorisera l'accueil technique du spectacle en mettant à disposition, à titre gratuit, sa salle en ordre de marche et son potentiel technique pour les montages, les répétitions et les représentations. Le montant de cette mise à disposition s'élève à 18 750 €, non valorisé dans le partenariat entre les trois structures. L'Opéra de Limoges prendra également en charge directement les dépenses liées à la fiche technique du spectacle ainsi que celles liées au personnel de sûreté et à l'accueil du public pour les deux représentations soit un montant de 3 000 €.

Chaque partenaire applique sa propre politique tarifaire concernant ses abonnés. Les recettes seront partagées, à l'issue de la deuxième représentation, au prorata des apports financiers de chaque partenaire sur la base d'un décompte des dépenses réellement engagées

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 087-200056505-20260528-DELIB2625ANGES-DE



Je vous propose d'autoriser le Président de la régie personnalisée, ou à défaut le Vice-Président et le Directeur général, à signer la convention à intervenir entre le Sirque, Le Théâtre de l'Union et l'Opéra de Limoges pour l'accueil du spectacle *La Chute des Anges* ainsi que tous les avenants et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

